

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

18 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'AN deux mille seize, le **24 mars 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale
absente

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué
absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160324-DELIB160330-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016**

QUESTION N° 30

**OBJET : 14 rue du Colombier Lanore - rétrocession par l'EPF SMAF :
reprise de la convention de location par la Ville**

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et
Embellissement de la Ville » du 8 mars 2016**

Par délibération du 14 décembre 2015 la commune a approuvé la cession de cet immeuble aux derniers locataires en place qui se sont portés acquéreurs.

Concomitamment, une autre délibération permettait à la commune de racheter ce foncier à l'Epf-Smaf afin de pouvoir leur revendre. Par acte notarié en date du 17 février 2016, cette rétrocession a été effectuée, permettant ainsi à la commune et aux futurs acquéreurs de procéder à la vente.

Par conséquent, et jusqu'à la concrétisation de l'acte de vente, les locataires demeurent redevables du loyer qu'ils payaient jusqu'alors à l'Epf-Smaf pour leur appartement, soit 554,58 € mensuels.

La convention de location précaire se trouve donc transférée de droit au nouveau propriétaire, la Commune, ce au 1^{er} mars 2016.

Il convient d'entériner ce transfert par avenant à signer avec Monsieur Jérôme LE BRETON et Mademoiselle Cécile CHABAUD, actuels locataires et futurs acquéreurs.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son Représentant à signer un avenant à la convention de location précaire conclue avec Monsieur LE BRETON et Mademoiselle CHABAUD, à effet du 1^{er} mars 2016, pour l'appartement qu'ils occupent au 14 rue du Colombier Lanore.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 mars 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL